

M. RICHARD: A cause de la tournure que prenait la guerre?

L'hon. M. PEARSON: Parce que le moment semblait mal choisi pour envoyer des armes en Chine. A l'époque, je me souviens que le gouvernement chinois nous fit des représentations à ce sujet, désapprouvant une telle ligne de conduite, mais notre gouvernement jugea qu'en l'occurrence il était sage d'agir ainsi.

M. BATER: Ces crédits ont été suspendus à l'heure qu'il est?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

M. HANSELL: Quelles sont les perspectives de remboursement de cet emprunt? Devrons-nous en défalquer le montant comme mauvaise créance?

L'hon. M. PEARSON: Il ne faut pas compter sur un fort remboursement de cet emprunt. En réalité, le débiteur, suivant les conventions établies, est déjà en défaut.

M. RICHARD: Ce n'est pas notre seul prêt du genre.

L'hon. M. PEARSON: Quelqu'un s'est enquis des missionnaires canadiens en Chine. Je suis un peu mieux renseigné aujourd'hui qu'à la séance précédente et puis vous donner de plus amples renseignements. Les missionnaires canadiens en Chine peuvent recevoir de l'argent du Canada sous forme de traite de banque expédiée par voie des banques autorisées en Chine. Le taux du change en monnaie chinoise n'est toutefois ni favorable ni conforme à ce qu'il devrait être, comme la chose s'est souvent produite en ces dernières années. Le blocus des ports continentaux en Chine par le gouvernement national rend difficile l'envoi de fournitures commerciales dans ce pays. Un certain volume d'approvisionnements passe néanmoins via Hong-Kong par rail, et aussi via les ports septentrionaux de Tsing-Tao et de Tien-Tsin. Les règlements sont sévères, et le va-et-vient des étrangers en Chine et hors de Chine a été très restreint, mais la communication postale à tous les points de la Chine est maintenant possible.

M. FRASER: Le courrier y est-il distribué en vertu du même accord que celui que nous avons auparavant avec le gouvernement nationaliste, ou s'il existe un autre accord?

L'hon. M. PEARSON: Non, il n'y a pas d'entente postale particulière; la poste suit son cours ordinaire.

M. CÔTÉ: Le ministre peut-il compléter ce qu'il a déjà dit de la Croix-rouge; si cette société dispose des moyens voulus pour poursuivre sa tâche, même en dépit du changement de gouvernement?

L'hon. M. PEARSON: J'ignore, monsieur le président, dans quelle situation se trouve actuellement la Croix-rouge en Chine, et si cette société peut, oui ou non, poursuivre sa tâche sous le présent régime. J'aimerais cependant vous obtenir des renseignements à cet égard.

M. CÔTÉ: Je crois savoir qu'elle a trouvé d'autres moyens de poursuivre son activité. Je songe, par exemple, au cas d'un de mes commettants qui grâce à la Croix-rouge, a pu rentrer au pays. Je voudrais savoir si ce cas-là fait exception, ou s'il fait règle générale. J'hésite à tirer des conclusions générales de faits particuliers, mais à en juger par le cas en question, je présume que si cet homme a pu obtenir ce qu'il désirait, tout autre citoyen pourra jouir d'avantages analogues.

L'hon. M. PEARSON: Nous pouvons nous renseigner sur la situation actuelle de la Croix-rouge en Chine, et nous essayerons de le faire.